N°05
Mardi 10
Novembre 2026

IDirection

Violences sexistes et sexuelles : protéger les élèves exige des moyens, pas un questionnaire !

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) faites aux enfants constitue une priorité absolue. Mais une cause aussi essentielle peut-elle justifier un dispositif qui risque de fragiliser les victimes et de mettre les personnels en difficulté ?
Notre fédération la FNEC-FP FO a voté contre ce questionnaire lors du CSE du 01 octobre (voir communiqué VVS vote CSE)

Dans un courriel envoyé aux directeurs d'école et eux chefs d'établissements en date du 15 octobre, le ministre indique qu'un « dispositif de repérage des situations de VSS sera progressivement mis en œuvre ».

Tout d'abord, la logistique induite par cette commande méconnait le manque criant de moyens humains et de personnels qualifiés pour encadrer et surtout prendre en charge les situations qui seraient révélées. La surcharge de travail nécessite de subordonner tout le reste à ce dispositif qui « écrase » tout sur son passage. Alors que les professionnels de l'éducation ne cessent de dénoncer le manque de personnels sociaux, de santé et psychologues, il n'est pas opportun d'organiser un raz de marée que personne ne saura maitriser. Et ce n'est pas la promesse de former ultérieurement les professeurs avec un webinaire de trois heures qui fera d'eux des spécialistes, alors que ce n'est pas leur cœur de métier, les personnels de direction devant faire face à leur refus bien légitime de participer à ce type d'opérations. Quant aux personnels médico-sociaux et psychologues, leurs compétences spécifiques et leurs obligations déontologiques risqueraient d'être méconnues en raison de la forme d'un questionnaire renseigné collectivement.

Mais surtout le risque majeur concerne les élèves eux-mêmes. Comment garantir la confidentialité de révélations recueillies en classe entière ? Comment éviter de culpabiliser les enfants qui ne souhaitent pas parler ? Comment susciter leur confiance si les confidences recueillies ne débouchent pas sur une prise en charge effective ? Un questionnaire annuel ne saurait remplacer une relation de confiance construite avec un professionnel formé, disponible au moment où l'enfant en éprouve le besoin.

La protection de l'enfance ne peut se réduire à une procédure administrative destinée à compenser la pénurie de personnels qualifiés.

Multiplier les questionnaires et les référents ne remplacera jamais la présence effective de personnels qualifiés.
Cette nouvelle injonction prolonge une gouvernance autoritaire et opportuniste qui vise davantage à parler à l'opinion publique qu'à créer les conditions d'une réelle efficacité. Sur le harcèlement, le ministère a mis en place de manière autoritaire des dispositifs extrêmement contraignants. Le questionnaire d'« auto-évaluation » a connu sa première session en juin 2023, après le suicide d'une collégienne, en pleine émotion nationale. Ce questionnaire, imposé chaque année en novembre (dont la formulation des questions soulève de nombreuses critiques), fait fi des réflexions et actions menées dans chaque établissement dans leur progression et leur priorisation. Aujourd'hui, dans sa volonté de toute puissance à réguler tous les maux de la société, c'est par un questionnaire obligatoire que l'on prétend répondre aux violences sexuelles faites aux mineurs.

La protection des enfants ne se délègue pas, elle ne se brade pas au nom des économies budgétaires.